Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 131 (2005)

Heft: 24: Gastornomie moléculaire

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 20.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lacunes de coordination

La coordination revêt une importance primordiale pour la saisie, le traitement et le stockage des données. La sia demande que la loi intègre des prescriptions sur les tâches, les droits, les devoirs et le financement d'un office de coordination. Le modèle existe sous la forme du programme e-geo.ch, déjà mis en place dans le cadre de l'infrastructure nationale pour les géodonnées. Dans ce contexte, il va de soi que la protection des données relevant de la sphère privée doit demeurer garantie. La sia soutient aussi les efforts de normalisation consentis; des données de base ordonnées et fiables constituent le socle essentiel d'une future infrastructure nationale pour les géodonnées.

Large mise à disposition

Actuellement, les offices cantonaux ne mettent leurs géodonnées à disposition que pour des projets spécifiques, les assortissant de délais d'utilisation limités. Cette restriction contredit l'obligation faite aux concepteurs d'archiver leurs plans durant au moins dix ans. Selon la sia, les conditions de mise à disposition des géodonnées électroniques devraient se calquer sur celles

des versions imprimées. Une fois acheté, un plan de protection des eaux est par exemple utilisable à bien plaire.

La sia revendique le libre accès aux géodonnées: tout jeu d'intérêt national doit être librement disponible sans restrictions. Elle s'oppose à l'introduction d'un cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière tel que prévu à l'article 15 du projet de loi. La sia souhaite que le cadastre soit tenu par les offices cantonaux et non par des entreprises privées, et qu'il puisse être consulté par le biais d'un canal unique. Le marché de l'acquisition, de l'exploitation ou de la mise à disposition de géodonnées doit être ouvert à tous. Les possibilités d'en limiter l'accès sont donc à proscrire autant que possible.

Dans sa réponse au Conseil fédéral à l'issue de la procédure de consultation loi sur la géoinformation (Lgéo), la sia souligne que le nouveau projet constitue une amélioration de la version de mai 2004 et qu'il a été adapté aux besoins des professionnels de la planification et des études dans la construction. La sia se réjouit aussi des efforts consentis en matière de formation.

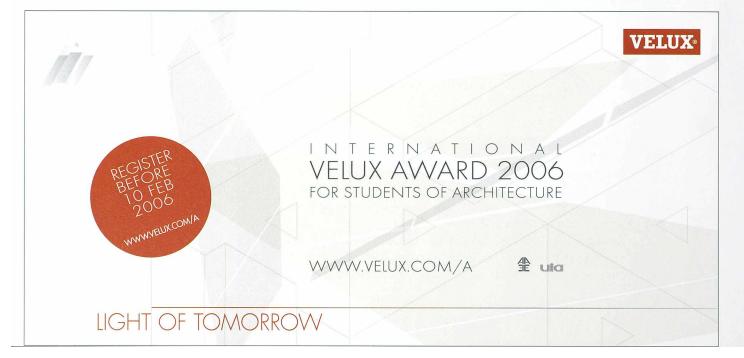
Charles von Büren, communication et éditions SIA

CHANGEMENT AU REG

Le 7 novembre dernier, le comité directeur de la Fondation des Registres suisses des Ingénieurs, Architectes et Techniciens (REG) a nommé Pierre Henri Schmutz comme nouveau directeur. Dès le 1^{er} décembre prochain, il sera chargé de mener à bien la réorientation du REG, selon la décision du Conseil de fondation de l'AG 2004. Le comité directeur a aussi remercié Mme Ruth Stœckli pour sa fidélité et son engagement: pendant près de quarante ans, elle a mené avec compétence la marche des affaires du REG.

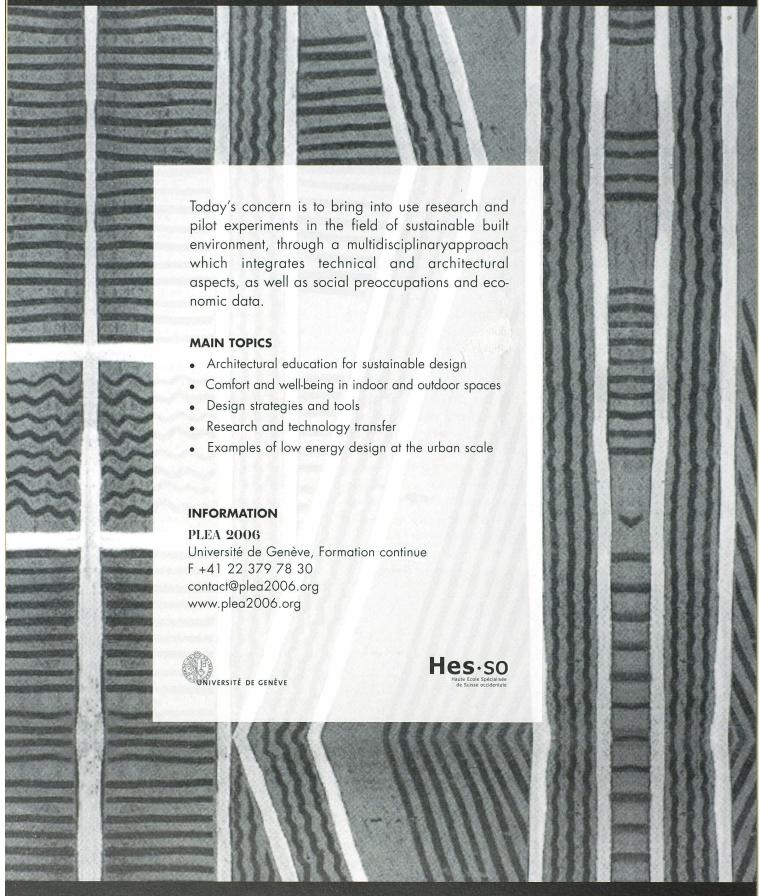
Architecte SIA/FSAI de l'EPFZ, Pierre-Henri Schmutz est indépendant à Neuchâtel. Vice-Président de la sia, il est chef de la délégation suisse de la Conférence Suisse des Architectes (CSA) au Conseil des Architectes d'Europe (CAE/ACE) et a eu la charge du bureau sia inter.national à Berne. Il s'est notamment engagé pour la reconnaissance nationale et internationale des professions d'architectes et d'ingénieurs. Il dispose ainsi des compétences pour faire du REG l'organe de référence et de certification des professionnels de l'environnement bâti.

REG





PLEA 2006 23rd INTERNATIONAL CONFERENCE PASSIVE AND LOW ENERGY ARCHITECTURE GENEVA SWITZERLAND 6-8 SEPTEMBER 2006



a 2 0 0 6 . o r